

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE L'UNION DES FAMILLES LAÏQUES

DOSSIER SPÉCIAL

30 années de néolibéralisme : résistons à l'oppression !

POINT DE VUE

Luttes citoyennes au quotidien, un ferment pour l'avenir

p. 4

MOBILISATION

Loi El Khomri : le libéralisme casse les droits des travailleurs

p. 6

ANALYSE

Le Droit social permet de donner un horizon politique au travail

p. 9

SOMMAIRE

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Point de vue

Luttes citoyennes au quotidien, un ferment pour l'avenir

4

Mobilisation

Loi El Khomri : le libéralisme casse les droits des travailleurs

6

Analyse

Le Droit social permet de donner un horizon politique au travail

9

UFAL nationale

Actualité du mouvement

15

@ A lire : www.ufal.info, le portail d'information de l'UFAL Nationale. Tout savoir sur l'UFAL ? Rendez-vous sur www.ufal.org !

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - Trimestriel - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - Directeur de la publication : Christian Gaudray - Rédaction : Bureau national de l'UFAL - Maquette : Aurélie Bui - Imprimeur : Marnat - 3 impasse du Bel air 94110 Arcueil - Dépot légal : juin 2016.

Abonnez-vous à UFAL Info 4 numéros par an / 8 euros

Pour vous abonner, complétez et renvoyez ce bulletin d'abonnement - 4 numéros par an : 8 euros

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. :

COURRIEL :

Coupon à renvoyer avec votre règlement à : UFAL Nationale - 27 rue de la réunion - 75020 Paris

L'UFAL est une association **indépendante** dont le fonctionnement n'est financé que par les adhésions. Merci de soutenir ses efforts en adhérant à l'UFAL : adhésion annuelle 20 € (les dons complémentaires sont toujours appréciés).

ÉDITORIAL

L'IDÉAL RÉPUBLICAIN DEMEURE LE SOCLE ET L'AVENIR POUR UNE SOCIÉTÉ LIBRE, ÉGALE ET FRATERNELLE



L'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 proclame que les « *droits naturels et imprescriptibles de l'Homme [...] sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression* ». Aujourd'hui, la liberté ne se décline plus qu'en termes de libéralisme économique : la concurrence libre et non faussée, la libre circulation des marchandises, la liberté d'entreprendre, etc.

La propriété n'est plus que l'instrument de la reproduction de la division du monde entre riches et pauvres au travers de mécanismes de concentration et de confiscation. La sûreté a disparu des écrans au profit d'un présumé droit à la sécurité.

Dans le discours politique actuel, le terme de sécurité est omniprésent. La droite, qui clamait depuis longtemps que « c'est la première des libertés », est désormais rejoints par une grande partie de la gauche. Or ce qui est consacré dans la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est la sûreté, c'est-à-dire l'assurance pour le citoyen que le pouvoir de l'État ne s'exercera pas sur lui de façon arbitraire et excessive. Le droit à la sûreté est la garantie des libertés individuelles du citoyen.

Un droit à la sécurité est aujourd'hui défini par la loi sous son seul aspect civil. Il est présenté comme un droit créancier, un « droit à », et donc comme un objectif à atteindre et non plus comme un devoir de la puissance publique. Il en découle une inflation de lois sécuritaires qui restreignent les libertés plus qu'elles n'éloignent le danger.

L'insécurité sociale et l'insécurité culturelle constituent deux fléaux totalement évacués du débat public, alors qu'ils ne sont pas moins importants que l'insécurité civile tant ils gangrènent le corps social.

L'article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame pourtant que « *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale* ». Pour combattre l'insécurité sociale, les luttes sociales ont permis l'avènement de la Sécurité sociale, de l'indemnisation du chômage ou du droit du travail. Toutes ces protections et ces dispositifs de solidarité sont en régression sous les coups de boutoir du néolibéralisme. L'insécurité sociale grandit, la confiance en l'idéal républicain s'amenuise, et avec elle la conscience du commun, de la solidarité et des combats collectifs.

Les principes républicains unissent, libèrent et s'opposent aux injustices et aux inégalités, voilà pourquoi ils sont attaqués, voilà pourquoi nous les défendons. Les tenants du néolibéralisme ont tout intérêt à ce que les oppositions identitaires et culturelles soient mises en avant au détriment des luttes sociales. Tout est alors organisé pour laisser libre champ aux dérives identitaires avec leur deux pendants : les culturalistes communautaristes d'une part et les identitaires d'autre part. L'idée sous-jacente est de réduire tout débat politique à leur affrontement et ainsi conduire à l'impossibilité de penser la solidarité et la lutte en dehors des appartenances réelles ou supposées.

Entre l'économisme – qui consiste à ne comprendre la société qu'en fonction des rapports de force dans le monde productif – et le culturalisme – qui consiste à ne voir et comprendre les relations humaines et sociales qu'à travers le prisme de « l'identité culturelle » – nous avons choisi le républicanisme, c'est-à-dire le combat pour un modèle politique qui permet la différenciation et la séparation entre la sphère publique – celle du commun, sans référence aux identités particulières – et l'espace civil – celui de la libre expression possible des identités de toutes sortes – et protège ainsi chacun de toute possibilité de soumission à telle communauté constituée. La protection sociale solidaire, l'école et la laïcité sont les outils par excellence de cette émancipation garantie à tous, c'est pourquoi elles sont en première ligne.

Nous découvrons que désormais la réélection du Président de la République, qui traditionnellement permettait une trêve dans les offensives néolibérales, n'est même plus l'objectif essentiel. Que reste-t-il alors des quatre droits naturels et imprescriptibles de la Déclaration de 1789 ? La résistance à l'oppression !

Amitiés laïques,

Christian Gaudray
président de l'UFAL

LES LUTTES CITOYENNES AU QUOTIDIEN, UN FERMENT POUR L'AVENIR

Michel Canet • L'histoire des luttes fait la part belle aux soulèvements populaires et à quelques morceaux de bravoure, en particulier à l'occasion de la naissance de nos républiques. Les soulèvements populaires qui les ont précédés et la personnalité des politiques qui les ont mis en œuvre occupent la première place dans la mémoire collective et les livres d'Histoire.

Pourtant, en marge de cette image réductrice, c'est tout un peuple de personnes anonymes qui a forgé au jour le jour la société dans laquelle nous vivons, et par de nombreuses actions de courage, de résistance et d'initiative.

Si j'ai commencé par évoquer la République, c'est parce que nous vivons sous ce régime qui fait de nous des citoyens, que nous avons des liens avec lui et que les évolutions sociétales se font en règle générale par ses lois. Par un ensemble de luttes sociales et de débats de société, les citoyens ont acquis plusieurs droits fondamentaux dont le droit de vote, tardivement pour les femmes, le droit d'association, le droit syndical et plus récemment le droit à l'interruption volontaire de grossesse parmi d'autres, ainsi que le droit à la liberté de conscience et au libre exercice des cultes, assuré et garanti par la loi de 1905.

Cet ensemble de dispositions législatives a pour conséquence que les citoyens que nous sommes vivent dans un pays civilisé leur assurant un minimum de bien-être et de sécurité.

En revanche, il faut constater qu'en ce qui concerne la vie quotidienne, de fortes inerties perdurent et maintiennent le citoyen en état de dépendance dans de nombreuses situations considérées comme marginales par la société dominante. Ces inerties sont le produit d'une



© Fotolia / Chatzopoulou

trilogie composée d'une classe politique peu renouvelée qui passe son temps à vouloir se faire réélire,

d'archaïsmes culturels persistants entretenus par les religions et de pressions économiques envahissantes qui détruisent peu à peu les services publics.

Dans ces conditions, les citoyens n'ont pas d'autre solution que d'entrer en lutte par tous les moyens à leur disposition, à

savoir leur propre courage, leur capacité de résistance et leurs initiatives.

Courage, résistance et initiatives sont les trois principaux vecteurs des luttes citoyennes au quotidien.

Il en faut du **courage** aux personnes en difficulté pour affronter chaque jour l'adversité ; aux personnes et familles à très faibles ressources qui doivent aller quémander leur nourriture voire la récupérer dans les poubelles ;

aux personnes handicapées dont les gestes quotidiens leur rappellent sans cesse leurs limites et aux familles qui les aident à vivre le plus décemment possible ; aux parents isolés, la plupart du temps des femmes, qui cumulent problèmes personnels et désir de donner à leurs enfants un avenir meilleur ; à tous ceux qui souffrent, quelle qu'en soit la raison, car il faut du courage pour supporter la souffrance.

Il faut une force de **résistance** aux citoyens et à leurs familles pour s'opposer aux difficultés fonctionnelles de la vie quotidienne : difficultés administratives liées aux contraintes de règlements et de procédures qui obligent à retourner plusieurs fois dans des services publics dont l'accès diminue quand il n'est pas nul en milieu rural ; difficulté même de faire appliquer la loi quand différents services n'en ont pas la même lecture ; résistance aux dictats de l'économie voulant faire des citoyens de simples consommateurs soumis à une publicité s'affranchissant de la morale et détournant la notion de bien-être au profit d'illusions lucratives pour ceux qui les préconisent ; résistances sociétales aux archaïsmes culturels qui perdurent, entretenus par les religions qui cherchent à enlever au citoyen sa liberté de conscience et son droit à ne pas avoir de croyance révélée. Ainsi, par courage et résistance, les citoyens et leurs familles luttent au quotidien pour survivre et maintenir, pour eux-mêmes et pour la société, des conditions de vie que les inerties précédemment dénoncées veulent maintenir en deçà du niveau que la République devrait être en mesure de leur procurer.

Ceci étant, ces mêmes citoyens et leurs familles ne peuvent attendre que les fameuses inerties veuillent bien se débloquer, aussi recourent-ils à toutes les **initiatives** issues de leur imagination pour inventer un mode de vie plus adapté à leurs souhaits, en commençant par la vie quotidienne au sein des familles dont les caractéristiques ont évolué spontanément en dehors des normes sociales préétablies : enfants nés hors mariage, familles recomposées, monoparentales, homosexuelles et même homoparentales,

démontrent une liberté d'existence qui se trouve précéder, parfois tardivement, les évolutions sociétales. Ces initiatives existent également dans le domaine de la santé par les choix qui sont faits de privi-

légier l'alimentation naturelle, les produits de proximité, les formules coopératives, les AMAP, qui imposent à la société de consommation une alternative de qualité. On les retrouve aussi sous forme d'initiatives personnelles et collectives pour garder ou créer son travail, inventer de nouvelles formes économiques, de nouvelles formes d'organisation, de nouvelles formes de management pour une société plus humaine.

Par courage, résistance et initiatives, les luttes citoyennes au quotidien bousculent les inerties et façonnent la société.

Par **courage, résistance et initiatives**, les luttes citoyennes au quotidien bousculent les inerties et façonnent la société. Elles ont participé à l'histoire, elles occupent notre quotidien, elles seront un ferment pour l'avenir.



© Fédération Léo Lagrange

LA LOI EL KHOMRI : DE GAUCHE OU DE DROITE, LE LIBÉRALISME CASSE LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DE LEUR FAMILLE

Nicolas Lesage • Le 12 mai dernier, la loi El Khomri a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale grâce au recours à l'article 49-3 de la Constitution, article d'inspiration monarchiste permettant à l'exécutif de passer outre la démocratie représentative.

Cette loi est l'aboutissement de plus de trente ans d'assouplissement du marché du travail et de libéralisation de l'économie :

- cessions d'entreprises publiques sur toute cette période,
- lois Auroux (1982) et priorisation des accords d'entreprise sur la loi,
- suppression de l'autorisation administrative de licenciement (1987),
- baisse de l'impôt sur les sociétés de 50 % à 33,3 % (1993),
- loi Aubry 1 (1998) et annualisation du temps de travail,
- loi Aubry 2 (2000) et instauration du forfait jours,
- décret du 15 octobre 2002 et relèvement du plafond des heures supplémentaires de 130 à 180 heures par an,
- loi Fillon du 17 janvier 2003 et baisse de la rémunération des heures supplémentaires à 10 % pour les heures qui sont effectuées entre 35 et 39 heures,
- loi du 31 mars 2005 permettant, par négociation dans l'entreprise, de travailler jusqu'à 48 heures par semaine, d'étendre le forfait jours aux non cadres, puis d'échanger leurs RTT contre un complément de rémunération,
- loi Tepa du 21 août 2007 favorisant les heures supplémentaires en les défiscalisant et en diminuant les entrées de cotisations sociales vers la Sécurité sociale,
- loi du 20 août 2008 renforçant l'autonomie des entreprises en matière de gestion du temps de travail – ainsi, il n'y a plus besoin de l'accord de l'inspecteur du travail pour les heures sup-



© Reuters / Charles Platiau

Est-il besoin de rappeler que c'est l'activité économique, et non les chefs d'entreprise, qui crée des emplois ?

plémentaires au-delà des 180 heures, le repos compensateur n'est plus automatique mais négocié au sein de l'entreprise, l'annualisation du temps de travail peut être mise en application sans justification ;

- départ à la retraite à 67 ans (2010).

Dans sa rédaction originelle, la loi El Khomri va encore plus loin en instituant le changement de la hiérarchie des normes

ce qui permettrait à un accord d'entreprise de déroger à une loi, à un accord de branche et même à un contrat de travail. La durée de travail pourrait aller jusqu'à 12 heures par jour et même 60 heures par semaine en cas de « circonstances exceptionnelles ». Les forfaits jours seraient encore élargis. Toutes les majorations des heures supplémentaires seraient réduites à 10 % par accord d'entreprise.

Les visites chez un médecin du travail ne seraient réservées qu'aux salariés travaillant sur des postes à risque, soit pour eux soit pour l'environnement. Tous les autres n'auraient droit qu'à une visite d'information qui pourrait être animée par un personnel paramédical.

Malheureusement, cette loi n'est qu'une étape. Le fait qu'elle soit portée par une majorité « de gauche » aura au moins l'avantage de faire tomber les masques : le jeu de rôles auquel on assiste entre le méchant MEDEF, les gentils CFDT et Gouvernement ne dupent plus personne. Les réformistes, comme la gauche institutionnelle, ont choisi le camp du libéralisme le plus archaïque. Dixit Valls : « Je ne laisserai pas détruire la gauche de gouvernement. Le temps de la clarification est venu », CQFD.

A l'heure à laquelle cet article est écrit, figurent dans cette loi nombre de mesures nocives qui vont à l'encontre des droits des travailleurs :



© Reuters / Benoit Tessier

- primauté de l'accord d'entreprise sur la loi dans de nombreux domaines,
- assouplissement des licenciements économiques,
- référendum d'entreprise pour «passer en force» devant les syndicats majoritaires,
- accords de préservation ou développement de l'emploi qui permettent de réduire les salaires ou de flexibiliser le temps de travail en cas de difficultés passagères.

VIDER LE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE DE SA SUBSTANCE COMME SEULE SOLUTION FACE AU RECOURS AU CDD...

Est-il besoin de rappeler que c'est l'activité économique, et non les chefs d'entreprise, qui crée des emplois ? Ainsi, la situation de l'emploi est actuellement le fruit d'une activité économique très ralenti à l'échelle de l'Union européenne mais aussi à cause de l'austérité que subit notre pays. En outre, il n'est nul besoin d'assouplir les règles pour que les emplois se multiplient comme s'ils étaient sous l'effet d'une quelconque action divine.

La situation actuelle n'est qu'un prétexte pour réduire les droits des salariés. D'ailleurs, il y a une contradiction primitive dans les solutions apportées par le Gouvernement qui se résume ainsi : « Pour favoriser la création d'emplois, il faut rendre plus facile leur destruction ». D'après le Ministre de l'Économie, véritable porte-parole du syndicat patronal, alléger le contrat de travail à durée

indéterminée permettrait d'augmenter le nombre d'embauches par ce canal et, ainsi, de réduire le nombre de contrats à durée déterminée. Or, si le contrat de travail à durée indéterminée venait à s'alléger, quelles garanties apporterait-il face aux banquiers ou aux propriétaires comparativement à un CDD ?

Il semble pourtant clair que seule la limitation par la loi du nombre de CDD délivrés par les sociétés puisse être à même d'en diminuer le recours. La loi pourrait fixer le pourcentage maximum de CDD ou de contrats intérim que pourraient signer les entreprises.

Elle pourrait également déterminer des conditions limitatives pour y recourir. Or, la surtaxe des CDD, un temps envisagée dans le texte initial, a été abandonnée comme le réclamait le patronat. D'après El Khomri, « les partenaires sociaux ont fait valoir leurs prérogatives en ce domaine et nous avons décidé de leur faire confiance pour qu'ils conservent le principe de modulation des cotisations et qu'ils rendent le dispositif plus efficace.

L'emploi stable et durable est l'objectif de tous ». Si seulement la confiance du Gouvernement pouvait s'étendre à l'ensemble des organisations représentatives...

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ : UNE AVANCÉE EN TROMPE-L'ŒIL

Pour faire passer la pilule, le gouver-

nement a prévu un compte personnel d'activité permettant de regrouper l'ensemble des droits d'un salarié et qui serait conservé sur l'ensemble de sa vie professionnelle. Ce compte constitue une bonne idée dès lors qu'il concerne tous les droits acquis.

Malheureusement, il ne concerne que la pénibilité et la formation alors qu'il devait

regrouper le compte personnel de formation, le compte pénibilité, les droits rechargeables des chômeurs et le compte épargne-temps.

Alors que le Gouvernement annonce que le compte personnel d'activité permettra à chacun de pouvoir choisir librement son parcours professionnel, or rien ne le garantit.

Les mesures d'austérité et d'assouplissement du marché du travail ne résolvent pas la situation de l'emploi et profitent toujours aux dirigeants d'entreprise.

L'EXEMPLE DE L'ITALIE : LES MESURES D'AUSTÉRITÉ NE PORTENT PAS LEURS FRUITS ET CRÉENT DES EFFETS D'AUBAINE POUR LES PROFITEURS

Les mesures d'austérité et d'assouplissement du marché du travail ne résolvent pas la situation de l'emploi et profitent toujours aux dirigeants d'entreprise.

L'exemple le plus frappant se situe en Italie où le Gouvernement a libéralisé les licenciements et mis en place un contrat de travail unique « à protection croissante », c'est-à-dire qui n'offre aucune protection lors des premières années pour se renforcer au fur et à mesure de

son déroulement. Ce contrat propose également une exonération de deux ans des cotisations sociales. L'effet sur l'emploi (+ 200 000 emplois créés) alors que la croissance s'élève à 1 % en 2015 est quasi-nul. Par ailleurs, les chefs d'entreprise ont profité de l'apparition de ce nouveau contrat de travail pour licencier leurs employés en CDD et immédiatement les réembaucher par le biais de ce CDI précaire et, ainsi, bénéficier de l'exonération de deux ans des cotisations sociales.

Les mesures d'assouplissement du marché du travail et d'austérité sont liées pour aboutir à un cercle vicieux : occasionner une baisse de la protection des travailleurs et une augmentation du chômage qui servira d'excuse pour libéraliser encore plus l'économie. Le tout pour un unique but : augmenter le pouvoir, les dividendes et les rémunérations des dirigeants.

En dehors de cet exemple italien, il convient de préciser que les « succès » allemand et britannique sur le marché de l'emploi doivent bien plus à la démographie qu'aux réformes entreprises ces dernières années : les entrées sur le marché du travail sont inférieures aux sorties, ce qui n'est pas le cas en France.

LES MENSONGES DU GOUVERNEMENT : LES NOUVELLES MESURES AFFAIBLIRONT LES DROITS DES SALARIÉS ET LEUR PROTECTION SANTÉ

Par accord d'entreprise, les dirigeants pourront réduire la rémunération des heures supplémentaires (de 25 % à 10 %), étendre la modulation du temps de travail (neuf semaines au lieu de quatre semaines), calculer (avec un accord de branche) les heures supplémentaires au bout de trois ans et instaurer le forfait jours dans les petites entreprises avec l'accord d'un salarié mandaté. La visite médicale d'embauche serait supprimée, ainsi que la visite périodique pour tous les salariés, et c'est l'employeur qui pourra définir les « postes à risques » qui bénéficieront seuls d'un suivi médical régulier.

LE RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE, UN RENFORCEMENT DE L'OLIGARCHIE ET DE LA PROPRIÉTÉ

D'après El Khomri, « c'est par la négociation au plus près du terrain, avec davantage de démocratie dans l'entreprise, que l'on trouvera les meilleures compromis ». Traduction : « En faisant reculer le domaine de la loi, nous allons instaurer un dialogue constructif entre le renard et le poulailler pour trouver les réponses les meilleures pour tous ».

Le référendum d'entreprise peut être porté par des syndicats minoritaires, représentant entre 30 % et 50 % des voix aux élections professionnelles, afin d'établir un projet d'accord sur la durée du travail ou, bientôt, tout autre thème. En cas d'approbation majoritaire des salariés, l'accord s'appliquerait même en cas de refus par la majorité syndicale.

Ainsi sera donnée aux dirigeants la possibilité d'imposer des mesures impopulaires (augmentation du temps de travail, baisse des rémunérations...) grâce au chantage à l'emploi sur leurs salariés. Le recours au mensonge et au bluff sera possible face à des salariés qui ne disposent pas toujours de toutes les informations, au contraire des représentants syndicaux. Plus grave encore, cette disposition

oppose les salariés aux représentations syndicales, laissant penser qu'il faille recourir à un référendum d'entreprise pour contourner le corporatisme de ces dernières. C'est toute la philosophie de la « gauche de gouvernement » qui est mise en lumière. Si les syndicats n'ont plus à négocier ni à signer les accords collectifs, ils perdent une de leurs principales raisons d'être dans les entreprises. Les syndicats ne sont pas une entrave à la « vraie démocratie » mais un moyen de protéger les salariés dans leurs rapports toujours inégalitaires avec leurs dirigeants.

DES MESURES PROFONDÉMENt INÉGALITAIRES

C'est ce qu'affirment les représentants de la mondialisation ultralibérale. Dans un rapport de mars 2015, le Fonds Monétaire International admet que toutes ces réformes ont creusé les inégalités.

Par ailleurs, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a établi, dans un rapport daté de 2013, que la protection de l'emploi n'augmentait pas le chômage. Le niveau d'emploi est lié à l'activité économique et non à l'organisation du marché du travail. De plus, en mai 2015, le même organisme a conclu que les inégalités sont défavorables à la croissance et à l'emploi.



© AFP / Patrick Kovarik

LE DROIT SOCIAL PERMET DE DONNER UN HORIZON POLITIQUE AU TRAVAIL

Olivier Nobile • La loi Travail dite El Khomri en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale, fût-ce au prix de la négation du débat démocratique via l'article 49-3 de la Constitution, comporte de véritables aspects positifs. Le premier est d'avoir réveillé la contestation sociale, anesthésiée par 4 années de politiques néo-libérales échevelées menées par un Gouvernement prétendument socialiste. La mobilisation sociale suscite depuis plusieurs semaines une vague de contestation durable et inédite depuis de nombreuses années. Plus encore, la loi El Khomri est peut-être le détonateur d'une transformation radicale de l'action politique, dont « Nuit debout » n'est que la partie spectaculaire.

Derrière ce mouvement spontané et imparfait émergent les conditions d'une convergence des luttes entre la jeunesse, le mouvement syndical et ouvrier et certains intellectuels. Il traduit par ailleurs l'obsolescence des modes d'expression politique traditionnelle autour des logiques d'appareil. Obsolescence relative néanmoins, car ce mouvement de contestation sera contraint de se structurer autour de nouvelles formes instituées d'expression partisane correspondant à une ligne politique cohérente et poursuivant une stratégie politique de conquête du pouvoir.

L'autre aspect positif de la loi El Khomri est qu'elle marque une fin de cycle politique pour la gauche gouvernementale sociale-démocrate, représentant le point d'orgue d'une trahison de l'ensemble de l'édifice social et républicain de notre pays. La soumission du PS aux intérêts du patronat préfigure une salutaire clarification du champ politique.

Aucune transformation politique, sociale ou économique n'est envisageable sans une conscience de classe.



© Maxppp

DÉSORMAIS, DEUX CLASSES VONT S'OPPOSER DURABLEMENT

D'une part celle des tenants des intérêts du capitalisme transnational et financiarisé, prompts à sacrifier les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité sur l'autel des intérêts de l'oligarchie économique, et trouvant dans le communautarisme, religieux ou profane, l'allié de régulation sociale d'une société atomisée ; d'autre part la classe des travailleurs désireux de renouer avec

l'idée même de l'action collective et citoyenne au profit d'une vision de société replaçant l'humain au cœur d'un projet politique social, laïque écologique. Toutefois, cette classe souffre de graves faiblesses qui l'empêchent de peser politiquement en dépit de son importance numérique : la précarisation, la privation d'institutions démocratiques enclines à renverser l'ordre politique dominant, et surtout l'extrême émiettement de la conscience de classe. Aucune transformation politique, sociale ou économique n'est envisageable sans une conscience de classe. Le camp d'en face, celui de l'oligarchie capitaliste, a à l'inverse

particulièrement compris cet enjeu comme l'a démontré le milliardaire Warren Buffet : « La lutte des classes existe et c'est notre classe, celle des riches, qui est en passe de la gagner ».

L'absence de conscience de classe résulte de la plus grande victoire idéologique du capitalisme. Conformément à l'adage « diviser pour mieux régner », l'oligarchie capitaliste est en effet parvenue à atomiser les consciences sociales et à saper toute possibilité de convergence des luttes en créant les conditions d'une opposition des travailleurs entre eux. Elle se manifeste autour de la création de nouveaux antagonismes sociaux qui activent le désir très humain de promotion sociale et de sécurisation des modes de vie face aux aléas de l'existence.

L'atomisation du corps social s'appuie sur l'existence d'une prétendue classe moyenne invitée avec virulence à se détourner des combats sociaux collectifs de la classe laborieuse pour privilégier des solutions individuelles : accès à la propriété immobilière, placements, émigration économique, mais également tout le champ du développement personnel et de la consommation distinctive...

Avec l'émergence d'un chômage de masse à la fin de la période de croissance fordiste, la perspective d'accéder à la classe moyenne et au mirage de la consommation de masse n'est plus suffisante. Dès lors, les idéologues néo-libéraux ont théorisé l'existence d'une nouvelle forme d'antagonisme social qui opposerait les « insiders » et les « outsiders » du marché du travail. Les premiers seraient composés des travailleurs à temps plein protégés par un statut salarial stable et durable (CDI) régi par la loi et amélioré par les accords collectifs. Les seconds seraient composés de tous



les exclus du statut salarial, tributaires d'emplois précarisés et dénués de garanties sociales faute de capacité contributive suffisante. Empêchés de travailler, les « outsiders » ne peuvent prétendre qu'aux miettes de solidarité nationale, filet de sécurité qui pallie les effets les plus délétères de la pauvreté (minima sociaux, etc.). L'opposition factice entre « insiders » et « outsiders »

vise en réalité à faire reposer la responsabilité du chômage et de la précarité sur l'existence des « privilégiés » sociaux des « insiders », responsables du chômage et de la précarité de par le Droit du travail et de la Sécurité sociale (le Droit social), amélioré par les garanties issues des accords collectifs de branche et conventions collectives. Cette opposition entre « insiders » et « outsiders » du marché du travail est payante, car tout le monde peut avoir le sentiment d'être l'« oustider » d'un autre. Le salarié du secteur privé dénoncera les « privilégiés » prétendus du fonctionnaire employé à vie. Le sala-

rié en CDI d'une petite entreprise regardera avec jalousie les avantages des conventions collectives des grands groupes capitalistiques. Le travailleur pauvre s'offusque des considérables privilégiés dont jouit le bénéficiaire du RSA.

Dans la stratégie patronale, l'heure est à la remise en cause du statut même de salarié en le faisant passer pour un statut social dépassé. Le développement d'une horde de travailleurs indépendants précarisés à l'extrême et disposant du statut d'autoentrepreneur constitue le dernier avatar de la destruction du Droit social. Et il est redoutable, car il se pare de l'illusion de la liberté d'entreprendre... alors que la majorité des autoentrepreneurs sont en réalité des salariés déguisés soumis à l'autorité d'un employeur qui leur impose l'intégralité des contraintes inhérentes à l'exercice de leur activité sans en assumer les responsabilités sociales ni les cotisations sociales qui vont avec.

L'intérêt de cette stratégie pour l'oligarchie néo-libérale est qu'elle attise les querelles intestines et mortifères entre les diverses catégories supposées de la classe des travailleurs. Et en premier lieu, elle vise à reléguer

le statut de salarié au rang de vieillerie sociale.

Cette hyper-division de la conscience de classe est la cause de l'atomisation des revendications autour de combats de niche : les zadistes, les défenseurs du salaire à vie, le mouvement bio-décroissant, etc... sont voués à mener des luttes à horizon fini et à périmètre borné, dont s'accommode, au final, fort bien le capitalisme. Il est en effet fort intéressant de tirer profit de ces nouvelles formes de revendication en proposant de nouveaux créneaux de consommation (les gammes bio par exemple) au travailleur.

Face à ce constat, il m'apparaît essentiel d'en appeler à repenser les conditions d'une unification de la conscience de classe des travailleurs. Pour ce faire, je souhaite revenir sur la principale conquête sociale républicaine : le Droit social en tant que matrice de Sécurité sociale des travailleurs et des citoyens.

LE DROIT SOCIAL, UN CONCEPT RÉPUBLICAIN RÉVOLUTIONNAIRE

Le Droit social est un principe juridique à multiples facettes et comporte une dimension politique considérable. Il est le fruit de décennies de luttes sociales et repose sur un principe consubstantiel à l'ordre économique et social imposé par l'ordre capitaliste. Les travailleurs sont inscrits dans un lien de subordination avec un employeur. Les rapports juridiques, économiques et sociaux qui régissent les relations entre un travailleur et un employeur sont déséquilibrés et inscrits dans un rapport de domination. La reconnaissance politique de cette relation de domination a abouti à faire reconnaître des droits sociaux et politiques pour les travailleurs en contrepartie de leur acceptation de ce schéma de domination capi-

taliste.

Le droit du travail s'est attaché à dessiner progressivement les contours de restrictions juridiques à l'exercice d'un contrat de travail (temps de travail, congés payés...) incluant la reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser collectivement dans l'entreprise pour défendre leurs intérêts (syndicats, représentations du personnel...). Sans dresser un historique de la lente construction de la législation du travail, qui outrepasserait largement le cadre de ma démonstration, Il est possible de tirer plusieurs lignes de force du processus de constitution de la législation du travail en France.

Primo, la législation du travail a systématiquement été obtenue par les luttes sociales et n'a jamais procédé d'un mouvement spontané de reconnaissance politique du droit des travailleurs. Il en fut ainsi des accords de Matignon sous le Front populaire en 1936 qui aboutirent aux législations sur le temps de travail, les congés payés et la reconnaissance des conventions collectives. Secundo, la législation sociale du travail s'est bâtie autour du principe

de hiérarchie des normes, permettant de créer les conditions d'un ordre public social. Ainsi, le Code du travail constitue le socle juridique commun à l'ensemble des salariés. Les accords d'entreprise, de branche ou conventions collectives négociés entre syndicats et patronat ne peuvent qu'améliorer les normes du Droit du travail. Le Droit du travail a connu une phase d'expansion au travers de garanties généralisées à l'ensemble des salariés. C'est ce principe que la loi El Khomri entend inverser dans son article 2. En posant le principe de l'inversion de la hiérarchie des normes, le Gouvernement entend détruire le principe d'ordre public social qui était à la base de l'édifice social républicain depuis 1945. Le Droit du travail constituera désormais une règle maximale possible amoindrie par les accords de branche pouvant être remis en cause par les accords d'entreprise. Les garanties sociales collectives sont accusées de constituer un frein à l'embauche des exclus de la division du travail social. Il s'agit de la plus grave remise en cause du Droit social depuis l'après-guerre. Mais cela n'est malheureusement qu'un avant-goût de ce que les réformateurs néo-libéraux nous réservent. Car, une fois le verrou



Extrait du film *Syndicats, histoire d'un contre-pouvoir*, d'Elizabeth Dréville.

du Droit social remis en cause, la suite est déjà écrite : suppression du CDI et fin du statut des fonctionnaires. C'est précisément la proposition de notre "éminent" prix Nobel Jean Tirole dont les propositions sont reprises en boucle au sein du MEDEF et de la droite.

Tertio, la législation du travail s'est accompagnée d'un mouvement de reconnaissance des droits sociaux des salariés qui excèdent largement le champ d'exécution du contrat de travail et a permis de reconnaître socialement et politiquement le temps individuel des travailleurs situé en dehors de l'aire de régulation sociale de l'employeur. Le Droit social inclut le champ de la Sécurité sociale qui entend protéger les travailleurs et leur famille contre le risque de privation de ressources dès lors qu'ils ne peuvent se les procurer par le travail. C'est l'objet de l'article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui crée les conditions visant à supprimer le spectre de la peur du lendemain comme seule perspective de vie. Comme nous allons le voir, la Sécurité sociale et le Droit du travail participent d'un même édifice juridique et politique.

LA COTISATION SOCIALE : ARME D'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS

Le Droit social s'est ainsi attaché à conférer au contrat de travail des modalités de sécurisation juridique des conditions de vie liées à l'emploi tout en incluant progressivement les périodes de vie non immédiatement liées à l'emploi. Au cours de la première moitié du 20ème siècle, le législateur a posé les pierres d'un édifice de reconnaissance sociale du temps individuel du salarié tout en créant les conditions de l'érection d'un nouveau droit politique fondamental des travailleurs.

La Sécurité sociale a ainsi joué un rôle d'intermédiation de la lutte des classes en posant les termes d'une reconnaissance salariale du temps

hors emploi. En contrepartie de la reconnaissance du lien de subordination inhérent à l'emploi salarié au sein du système capitaliste, les employeurs sont appelés à prendre en charge les besoins sociaux des travailleurs dans un nombre de situations où ils sont éloignés temporairement ou durablement d'une situation d'emploi : retraite, assurance maladie, accidents du travail, invalidité, prise en charge des charges de familles puis ultérieurement prise en charge chômage... La construction de ce continuum de droits sociaux ne s'est pas faite en une fois, mais s'est appuyée sur un mode de financement tout à fait subversif : la cotisation sociale.

La cotisation sociale est au cœur d'un débat politique fondamental qui dépasse largement les questions de financement de la Sécurité sociale. Elle est à la fois le moteur et le fondement d'un affrontement idéologique au cœur du modèle économique et social capitaliste, car elle constitue une arme d'émancipation et plus fondamentalement de transformation de la classe en soi laborieuse en classe pour soi des travailleurs : le salariat. La perception de la cotisation sociale en tant que salaire indirect est ce qui justifie que les travailleurs puissent prétendre à des prestations de Sécurité sociale au titre d'un droit propre et ce, indépendamment de toute délibération politique extrinsèque et donc contingente. L'ouverture des droits est conditionnée par le versement de cotisations sociales préalables. Cette dimension d'assurance contre les aléas de la vie est une dimension importante mais sa véritable force réside dans sa dimension salariale. La Sécurité sociale transforme immédiatement et sans recours à l'épargne chaque euro de cotisation sociale prélevé en 1 euro

Ce sont donc 500 milliards d'euros par an qui échappent aux mécanismes des marchés et permettent de financer des prestations sociales.

ment d'un droit politique direct pour ceux qui en sont les destinataires. Le CNR souhaitait faire de la Sécurité sociale le lieu d'exercice d'une véritable démocratie sociale placée entre les mains des travailleurs au moyen des Conseils d'administration de la Sécurité sociale. Le paritarisme est évidemment une dénaturation politique sciemment orchestrée (datant de 1967) de la démocratie sociale et de plus étrangère à l'esprit de 1945.

LA PRESSION DU PATRONAT POUR FISCALISER LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'extraordinaire mouvement de fiscalisation du financement de la Sécurité sociale qui a été mis en œuvre avec la création puis l'augmentation de la CSG n'avait nullement pour objectif de trouver des financements complémentaires. L'objectif recherché était de dessaisir les salariés de leur droit politique au sein des caisses de Sécurité sociale. Pour les pans dits « non contribu-

de prestation sociale, sans aucune accumulation inter-temporelle ni recours aux marchés financiers. Ce sont donc 500 milliards d'euros par an, soit 25% du PIB, qui échappent aux mécanismes des marchés et permettent de financer des prestations sociales versées aux travailleurs sans sélection du risque ni discrimination sociale d'aucune sorte. Mais cela n'est rien à côté du fait que la Sécurité sociale constitue une institution du salaire qui confère aux travailleurs une créance sociale inaliénable et les prévaut contre une remise en cause politique de leur droit à prestation, y compris de la part des majorités politiques inféodées aux intérêts de l'oligarchie.

Autre aspect considérable, la cotisation sociale est le fondement d'un droit politique direct pour ceux qui en sont les destinataires. Le CNR souhaitait faire de la Sécurité sociale le lieu d'exercice d'une véritable démocratie sociale placée entre les mains des travailleurs au moyen des Conseils d'administration de la Sécurité sociale. Le paritarisme est évidemment une dénaturation politique sciemment orchestrée (datant de 1967) de la démocratie sociale et de plus étrangère à l'esprit de 1945. Autre sujet d'inquiétude, certes moindre, le fondement principal de la cotisation sociale est assez mal compris au sein du camp de gauche républicaine qui la défend. Car pour fédérer autour d'un principe, il faut des idées reposant sur des repères simples et robustes capables de percuter l'esprit du plus grand nombre.

L'objectif recherché était de dessaisir les salariés de leur droit politique au sein des caisses de Sécurité sociale.

tifs » de la Sécurité sociale, le patronat entend détruire le dernier trait d'union entre les salariés dans des zones étrangères à la logique capitaliste. Pour ce faire, il fait pression depuis plus de 30 ans sur le pouvoir politique pour remplacer la Sécurité sociale par l'impôt. La fiscalisation de la Sécurité sociale est l'acte essentiel qui a permis l'imixtion de l'Etat dans la gestion des organismes sociaux. A l'inverse, les pans dits contributifs de la Sécurité sociale sont peu touchés par la fiscalisation, car ils sont prétendument directement liés à l'emploi. En fait tout simplement car le patronat a compris que ces pans de la protection sociale représentaient un vecteur politique extrêmement puissant au sein des Conseils d'administration des organismes sociaux complémentaires. Par leur mainmise sur ces régimes, les employeurs disposent d'une arme de contrôle social des salariés sur les pans directement liés à l'emploi (retraite, formation professionnelle, chômage...). L'objectif du patronat est de détruire le champ du Droit social en inserrant les salariés chômeurs, retraités ou malades dans un dispositif de retour rapide et contraint à l'emploi placé dans un cadre juridique et économique

régi par des règles contractuelles individuelles. Le problème est qu'en face, le mouvement politique et social de gauche est désarmé et désuni. La défense de la cotisation sociale n'est plus qu'un totem vidé de sens pour une frange minoritaire de la gauche radicale, et encore, au prix d'une interprétation souvent erronée et dénaturée

de son essence salariale. La gauche dans son ensemble est largement tombée dans les chausse-trappes néolibérales.

Une illustration :

la réforme des allocations familiales menée par

François Hollande en 2014, qui a abouti depuis le 1^{er} janvier 2015 à la modulation des allocations familiales pour les couples d'allocataires dont les revenus se situent au-delà de 6000 € par mois. Au nom de la justice redistributive, de nombreux témoignages d'approbation de cette mesure ont été prononcés par des citoyens se revendant de gauche. Je rappellerais simplement que les allocations familiales ne poursuivent aucun objectif redistributif, mais uniquement un objectif de distribution de salaire et que le plafonnement des allocations familiales préfigure celui, probable, des remboursements d'assurance maladie.

La cotisation sociale d'assurance maladie a également participé au



travail collectif et a joué un rôle déterminant en créant les conditions générales de quasi-salarisation par la Sécurité sociale des médecins libéraux de secteur 1 ou de l'hôpital public. L'assurance maladie a clairement été vectrice d'intégration des soignants dans l'orbite du salaire comme le prouve la prise en charge de leurs cotisations sociales par l'assurance maladie.

Depuis 1978, les allocations familiales ne reposent certes plus sur aucun principe contributif. Pour autant le temps d'éducation de l'enfant contribue évidemment au pro-

jet capitaliste. La cotisation sociale finance ce travail qui était auparavant considéré comme hors du champ de l'emploi. Les allocations familiales ont en particulier permis de sortir le travail lié à l'éducation de l'enfant du champ de l'économie domestique et non déclarée. Les allocataires sont inscrits dans le cadre des institutions du droit social et bénéficient des délibérations politiques des Conseils d'Administration des Caisses d'Allocations Familiales, et en premier lieu de l'action sociale de la branche famille.

POUR CONCLURE...

Le Droit social est une arme politique qui permet repenser les notions de travailleur et de salarié. Pour ce faire, il y a lieu de sortir l'acceptation capitaliste du salariat pour lui substituer une dimension proprement statutaire et politique. Cela nous oblige à mettre fin à l'opposition factice entre catégories de travailleurs et à réhabiliter le salariat. Cela nous oblige à repenser le salariat. Les inactifs au sens capitaliste du terme sont en réalité des travailleurs et doivent bénéficier d'une pleine inclusion dans le champ du Droit social. Les solutions néo-

libérales de prise en charge de la pauvreté (RSA, prime d'activité...) visent à transformer les pauvres en produits de la solidarité nationale et à les inciter à accepter par tous les moyens toutes les formes d'emploi, même les plus précarisés. A l'inverse, il y a lieu de repenser les conditions d'accès au champ de droit commun du Droit social en considérant de manière différente les périodes de sortie de l'emploi : les études, le chômage...

En revanche, je dois reconnaître une limite évidente à mon raisonnement, mais que j'assume pleinement : je ne sais pas penser le Droit social en dehors des structures du capitalisme. Le Droit social est une intermédiation de la lutte des classes, un déjà-là possible et accessible du projet de République sociale conférant sécurité sociale, recon-

naissance statutaire et politique aux travailleurs. Pour autant, le Droit social s'inscrit de toute évidence dans les schèmes de domination du capitalisme dont il constitue, à mes yeux, le plus puissant anesthésiant mais en aucun cas un dépassement. Qu'en serait-il du statut des travailleurs dans une société régie par une propriété collective des moyens de production, ou dénuée de lien de subordination entre employeurs et salariés ? Je n'en sais rien car cela mettrait fin, par définition, aux relations qui régissent les rapports salariaux. Une société dont le capital social entrepris serait intégralement détenus par les salariés serait à mes yeux une société... dénuée de salariés ! Certains auteurs, tel Bernard Friot, tentent de théoriser avec talent cet horizon utopique au sens littéral du terme. Je les lis avec intérêt mais leur propos dépasse mon horizon de pensée.

Les inactifs au sens capitaliste du terme sont en réalité des travailleurs et doivent bénéficier d'une pleine inclusion dans le champ du Droit social.

Droit social en dehors des structures du capitalisme. Le Droit social est une intermédiation de la lutte des classes, un déjà-là possible et accessible du projet de République sociale conférant sécurité sociale, recon-

POUR EN FINIR AVEC LE TROU DE LA SÉCU REPENSER LA PROTECTION SOCIALE AU 21^e SIÈCLE

d'Olivier Nobile, en collaboration avec Bernard Teper
Edition : Eric Jamet ; Format : 15,8 x 24 cm, 295 pages
en vente sur la boutique de l'UFAL : www.ufal.org/livres



L'ambition de cet ouvrage est de détailler point par point les ressorts de la remise en cause systématique du champ du Droit Social français. Il s'efforce de donner au lecteur les clés de compréhension politique et économique du dispositif réformateur qui est à l'œuvre depuis trente ans et dont la finalité vise à ériger un système dual organisé autour de la privatisation de pans les plus rentables de la Sécurité sociale, assortie de mesures segmentées et discriminantes de lutte contre la pauvreté financée par l'impôt.

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CLIP ANIMÉ DE L'UFAL !

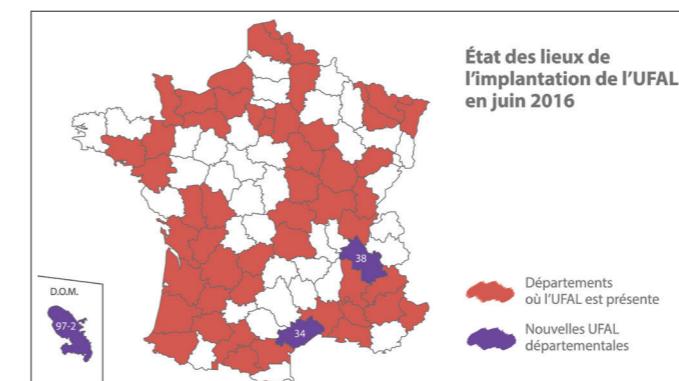
Il est parfois difficile de comprendre ce qu'est l'Union des Familles Laïques et de saisir précisément l'enjeu de ses actions. C'est pourquoi, l'UFAL vient de réaliser une vidéo de présentation qui vous permettra de comprendre en quelques minutes en quoi consiste le mouvement, ses missions, ses moyens d'action, ses domaines d'intervention... à travers une explication concise, des illustrations animées et quelques chiffres-clés.

Vous trouverez la vidéo sur la chaîne Youtube de l'UFAL. Un nouveau support à visionner sans modération et à partager largement !



TROIS NOUVELLES UFAL DÉPARTEMENTALES DANS NOS RANGS

Ces derniers mois, l'UFAL a poursuivi un processus de progression important en termes de créations de structures locales et d'implantations dans de nouveaux départements. Cette progression dynamique a été menée et soutenue par Michel Canet, Vice-président en charge du développement.



Il a continué le travail amorcé en 2014 en se déplaçant systématiquement en région afin de nouer des contacts avec des adhérents susceptibles de créer des UFAL locales puis départementales, et enfin, d'obtenir un agrément UDAF. Dans les départements où nous existons, l'activité s'est maintenue et de nouveaux militants sont apparus en des lieux où nous n'étions pas présents, apportant un renouvellement apprécié.

Dernièrement, l'UFAL s'est implantée dans de nouveaux départements avec la création de 3 UFAL départementales dans l'Isère (38), dans l'Hérault (34) et en Martinique (97-2). Ce développement montre un potentiel important et une envie de militier au sein de notre mouvement.

Bravo à nos militants de terrain pour leur efficacité et leur bel engagement exemplaire !

À NOTRE CAMARADE, ALI BOUDIAF...



Ali Boudiaf, aux côtés de Geneviève Chanteur (97-2), lors de l'Assemblée générale de l'UFAL de l'an dernier.

Le jour de notre Assemblée générale nationale, nous avons appris avec une grande tristesse le décès de notre camarade Ali Boudiaf, Président de l'UFAL du Bassin de la Sambre (59), survenu le 26 mai 2016.

Ali était un militant résolu et déterminé qui, malgré ses problèmes de santé, continuait à agir pour défendre les intérêts des familles et œuvrait pour que les plus défavorisés d'entre elles accèdent à leur droits, notamment en matière de santé, et bénéficient d'actions de solidarité.

Son engagement sans faille au service des familles populaires pour garantir leurs droits restera un exemple pour tous nos militants.

L'Union des Familles Laïques, adresse à sa famille, à ses proches et à tous les adhérents de l'UFAL du Nord ses plus sincères condoléances.

À RELIRE

L'entretien d'Ali Boudiaf dans le journal *UFAL Info* (n°52, p. 14), dans lequel il témoigne de son engagement militant et de ses actions de terrain.

PROCUREZ-VOUS LES LIVRES MILITANTS DE L'UFAL !

L'UFAL propose dans sa boutique militante de nombreux ouvrages sur diverses thématiques : laïcité, protection sociale, santé, écologie politique, logement, filiation...

Rendez-vous sur : www.ufal.org/livres



Comprendre l'écologie politique

Auto-édition, 2012

Auteurs : Guillaume Desguerriers, Christian Gaudray et Dominique Mourlanc
Cet ouvrage a pour but de rendre accessible ce qu'est réellement l'écologie politique et la sortir de cette vulgate qui l'identifie à une simple « protection de l'environnement naturel ».

Format : 12,4 x 19 cm – 460 pages – 5 €



Pour en finir avec le trou de la Sécu, repenser la protection sociale au 21^e siècle

Edition : Eric Jamet, 2014

Auteur : Olivier Nobile

L'ambition de cet ouvrage est de déconstruire point par point les ressorts de la remise en cause systématique du champ du Droit Social français.

Format : 15,8 x 24 cm – 295 pages – 20 €



Qu'est ce que la laïcité ?

Edition : Vrin, 2007

Auteur : Catherine Kintzler

Cet ouvrage s'efforce de construire le concept contemporain de laïcité de manière deductive et de le caractériser comme dispositif intellectuel.

Format : 11 x 18 cm – 128 pages – 8,50 €



Penser la laïcité ?

Edition : Minerve, 2014

Auteur : Catherine Kintzler

La laïcité est une idée à la fois simple et difficile. C'est paradoxalement sa pauvreté (son minimalisme) qui en fait la puissance. Il ne sert à rien de dire qu'elle est abstraite : son efficacité concrète s'apprécie à la quantité de liberté qu'elle rend possible.

Format : 15,5 x 23 cm – 224 pages – 22 €



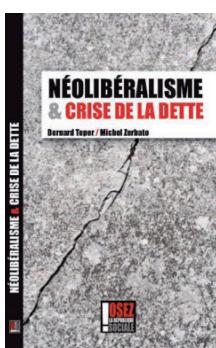
Contre les prédateurs de la santé

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteurs : Catherine Jousse, Christophe Prudhomme et Bernard Teper

Ce livre présente une proposition alternative d'un nouveau système solidaire de santé et d'assurance-maladie et appelle à une insurrection des consciences.

Format : 13 x 16 cm – 96 pages – 8,50 €



Néolibéralisme et crise de la dette

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteurs : Bernard Teper et Michel Zerbato

Ce petit livre d'économie politique explique la crise financière par les lois du système capitaliste et les politiques successivement mises en œuvre pour éluder leur manifestation.

Format : 13 x 16 cm – 128 pages – 8,50 €



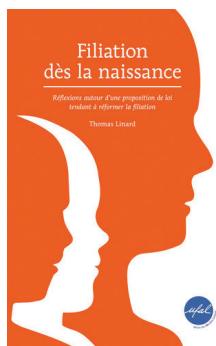
Pourquoi les Allemands paient leur loyer deux fois moins cher que les Français ?

Edition : Osez la République sociale, 2012

Auteur : Christophe Hordé

Les Allemands ont en moyenne des loyers inférieurs de 200 % par rapport aux Français. Pourquoi ? L'exemple allemand permet de mieux comprendre les dérives françaises.

Format : 13 x 16 cm – 96 pages – 8,50 €



Filiation dès la naissance

Auto-édition, 2014

Auteur : Thomas Linard

Cet ouvrage rassemble une proposition de loi tendant à réformer la filiation et un ensemble de textes qui en illustre les principes et les applications. Cette proposition de loi considère que l'homoparentalité est révélatrice des présupposés idéologiques de notre droit de la filiation.

Format : 15 x 21 cm – 78 pages – 5 €



Laïcité : plus de liberté pour tous !

Edition : Eric Jamet, 2014

Auteur : Bernard Teper

Ce livre montrera que l'actuel « mouvement réformateur néolibéral » combat le principe de laïcité, examinera des réalités concrètes de l'application de ce principe dans le dernier quart de siècle et esquissera les pistes des combats laïques de demain.

Format : 11 x 18 cm – 132 pages – 5 €